



PORTRAIT DES SERVICES SOCIOPROFESSIONNELS CHEZ LES PERSONNES AUTISTES DE 21 ANS ET PLUS

Juillet 2013

Jo-Ann Lauzon, directrice générale

Avec la participation des associations régionales et des membres du conseil d'administration de la FQA

Services socioprofessionnels chez les personnes autistes de 21 ans et plus

Clientèle

Depuis le mois de mai 2013, nous ne parlerons plus de troubles envahissants du développement (TED), mais d'une nouvelle catégorie nommée *trouble du spectre de l'autisme* (TSA). En principe, les cinq diagnostics qui étaient inclus dans les TED soit l'autisme, le syndrome d'Asperger, le TED non spécifié, le désordre désintégratif de l'enfance et le syndrome de Rett ne sont plus utilisés. La nouvelle appellation *trouble du spectre de l'autisme* intègre quatre des diagnostics précédents et le syndrome de Rett n'en fait plus partie.

Les manifestations d'un trouble du spectre de l'autisme représentent un continuum qui varie de léger à sévère. Le TSA se caractérise par des altérations significatives dans deux domaines :

- Déficits persistants au niveau de la communication et de l'interaction sociale;
- Comportements, activités et intérêts restreints ou répétitifs.

Ce qu'il faut savoir à propos de cette clientèle

Les personnes autistes représentent un groupe très hétérogène tant par le niveau de fonctionnement et les caractéristiques cognitives et comportementales spécifiques que par la présence ou non de troubles associés. On peut retrouver entre autres : une déficience intellectuelle, des troubles de l'anxiété, des troubles graves de comportement, des stéréotypies comportementales, des troubles liés aux sens (hypersensibilité, hyposensibilité, hyperacousie, etc.), des troubles de l'attention, des problèmes de santé mentale. Ainsi, à l'intérieur du trouble du spectre de l'autisme, on retrouve une grande diversité de profils.

*« Nous avons de plus tenu des groupes de discussion avec des personnes présentant un TED. Ces dernières ont beaucoup insisté pour nous démontrer à quel point, **malgré un même diagnostic, leurs forces, leurs faiblesses et conséquemment, leurs besoins en services adaptés à leur condition spécifique peuvent différer.** Cela **correspond aux résultats documentés dans les écrits scientifiques** qui illustrent la grande variabilité des profils de besoins qui s'accroissent au fur et à mesure que les personnes vieillissent. »¹*

À cause de cette diversité de profils, il faut tenir compte des caractéristiques spécifiques des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme. Par le passé, la clientèle autiste a souffert d'être servie selon des approches développées pour la maladie mentale, ou la déficience intellectuelle, les approches traditionnelles et les services de ces réseaux ne répondant souvent pas à ses besoins spécifiques.

De plus, il faut savoir que dans le cas des adultes autistes, l'offre de services socioprofessionnels est peu disponible :

« Ainsi, l'offre de services théoriquement disponible devient, dans les faits, peu accessible. Elle se heurte à l'absence d'une définition opérationnelle. »²

Enfin, les personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme représentent la clientèle dont le taux de prévalence est en constante augmentation.

« Les données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous indiquent que le taux de prévalence du TED double tous les quatre ans. Le TED est aujourd'hui le handicap le plus prévalent en milieu scolaire, devançant la déficience langagière, la déficience intellectuelle et les troubles graves du comportement. »³

¹ Rapport spécial du Protecteur du citoyen, les services aux jeunes et aux adultes présentant un TED : de l'engagement gouvernemental à la réalité, 2012, p. 18

² Rapport spécial du Protecteur du citoyen, les services aux jeunes et aux adultes présentant un TED : de l'engagement gouvernemental à la réalité, p. 92

³ L'EXPRESS, printemps 2012, numéro 5, Augmentation de la prévalence du TED, causes multiples? P. 35

Les constats de l'enquête du protecteur du citoyen⁴

Concernant l'offre de services publics disponibles et accessibles aux personnes présentant un TED, plus précisément en ce qui concerne les services socioprofessionnels, le Protecteur du citoyen constate :

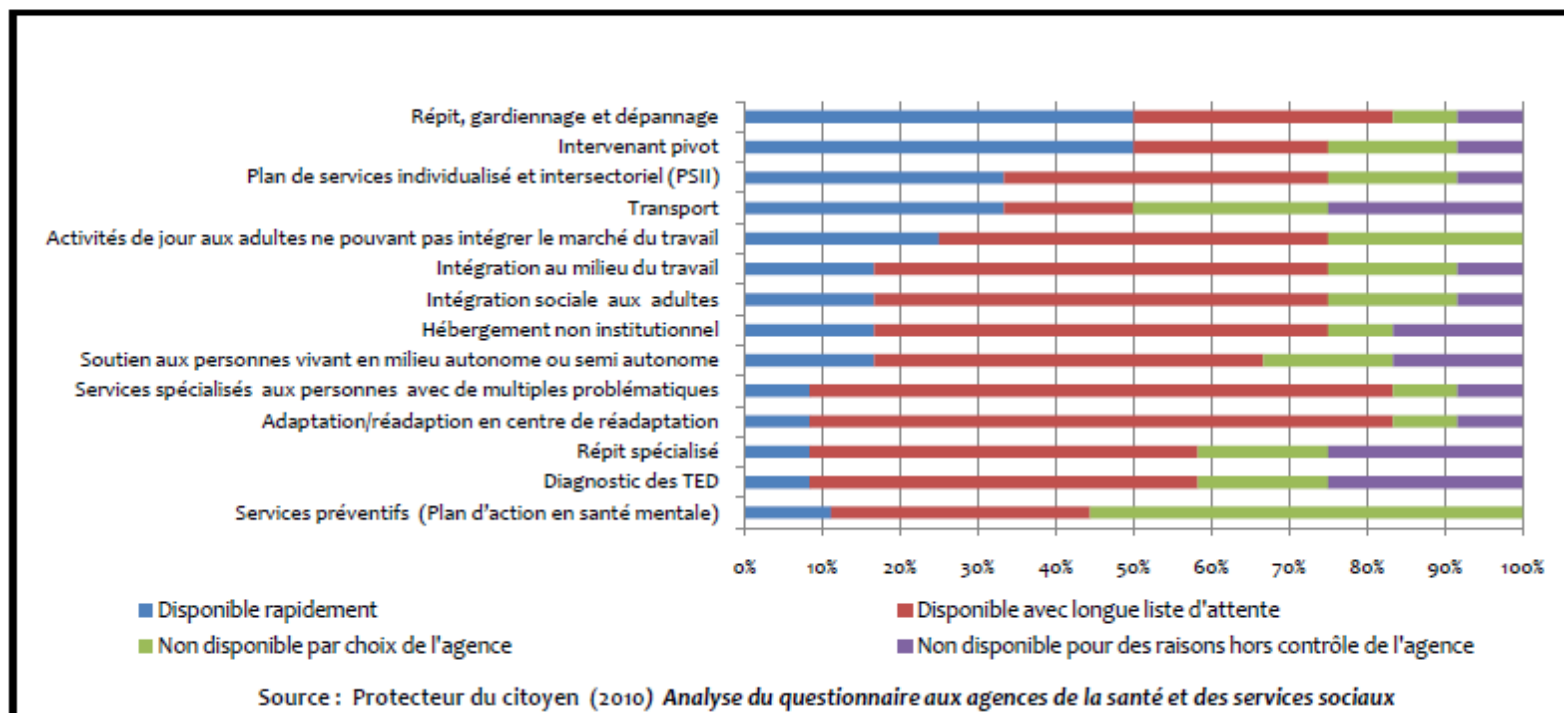
- Il est reconnu qu'il est souvent très complexe d'intégrer les personnes TED en milieu de travail en raison des difficultés propres à ce trouble.
- Les personnes TED arrivent à tout âge pour obtenir des services dans les organismes spécialisés de main d'œuvre, elles ont des niveaux de scolarité et d'expérience de travail très variés. Il est difficile pour ces organismes de développer une intervention adaptée qui se traduit par une intégration durable à l'emploi.
- Actuellement, l'offre de services de maintien en emploi est insuffisante.
- Les CRDI-TED se désengagent progressivement des activités de centre de jour. Le MSSS considère que ces activités ne nécessitent pas d'intervention spécialisée et conséquemment, devraient relever de la première ligne, soit en CSSS ou dans des organismes communautaires. Le problème est que la première ligne ou les organismes communautaires ne sont pas instantanément en mesure de prendre en charge ces services.
- Actuellement certains CRDI-TED n'offrent plus de tels services et les autres les abolissent graduellement en procédant par attrition.
- Les activités de jour pour les personnes présentant un TED et ne pouvant intégrer le marché du travail ne font pas l'objet d'une prise en charge adéquate. De plus, les organismes du milieu offrant ces services, à l'instar de la très grande majorité des organismes communautaires, se perçoivent en situation de sous-financement et éprouvent des difficultés pour contribuer au développement d'une telle offre de services.
- Les taux d'emploi les plus élevés pour les personnes TED sont ceux obtenus par les personnes ayant un syndrome d'Asperger. Pour ces dernières, le taux des emplois subventionnés se situe entre 16 % et 48 %, selon les études recensées par le Protecteur du citoyen, alors que le taux des emplois permanents varie entre 2 % et 16 %.
- L'écart s'avère important entre les taux d'emploi des personnes handicapées par rapport à celui des personnes sans incapacité et les résultats des études analysées indiquent que **cet écart se creuse davantage pour les personnes TED.**

⁴ Rapport spécial du Protecteur du citoyen, les services aux jeunes et aux adultes présentant un TED : de l'engagement gouvernemental à la réalité, 2012

Dans ces conditions, il appert que les besoins des personnes TED se situeraient là où **l'offre de services existante est la plus limitée**, soit dans la réponse au besoin de participation sociale.

- On demande aux personnes TED de s'adapter à une offre de services prédéfinie en fonction de l'interprétation que les organisations font de leur mission et de l'offre de services en découlant.

Tableau 2 : La disponibilité des services



Les constats du Rapport Langlais⁵

Les mesures du plan d'action national en TED évaluées dans le Rapport Langlais et ayant un lien avec les services socioprofessionnels sont les suivantes :

12. Tenir compte des besoins particuliers des personnes présentant un TED dans les démarches d'organisation des services concernant des problématiques particulières, comme l'hébergement, les enfants multi problématiques, l'accessibilité au transport et **l'intégration au travail**.

19. Développer des **services d'adaptation et de réadaptation spécialisés** utilisant des approches reconnues en TED pour les enfants d'âge préscolaire, les enfants d'âge scolaire, les adolescents et les adultes.

22. Développer une **gamme d'activités de soutien à l'intégration sociale** pour les adultes.

Dans tous les cas, les constats indiquent que :

- Les services adaptés aux adultes TED sont peu développés.
- Peu de services spécialisés d'adaptation et de réadaptation sont développés pour les adolescents et les adultes et la disponibilité des services spécialisés varie d'un établissement à l'autre.
- Les services de soutien à l'intégration sociale adaptés à la clientèle adulte ayant un TED demeurent peu développés dans l'ensemble des régions.
- Peu de services sont mis en place à l'intention des personnes ayant un TED sans DI ou un syndrome d'Asperger.
- L'organisation des services d'activités de jour est actuellement en transformation. Pour l'avenir, il importe de développer un continuum de services (de la participation sociale à un accompagnement plus soutenu dans la communauté) qui répondra aux besoins diversifiés des personnes.

⁵ Bilan 2008-2011 et perspectives Un geste porteur d'avenir. Des services aux personnes présentant un trouble envahissant du développement, à leur famille et à leurs proches, décembre 2012

Les considérations de la Fédération québécoise des centres de réadaptation en DI et TED ⁶

Dans son Guide de pratique « *Le service d'adaptation et de réadaptation à la personne adulte TED* », la Fédération des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (FQCRDI-TED) fait des recommandations concernant le service spécialisé d'adaptation / réadaptation à la personne adulte TED dont certaines sont en lien avec les services socioprofessionnels aux personnes autistes de plus de 21 ans et d'autres concernant leurs spécificités.

- Que la Fédération et les établissements évaluent les avantages et inconvénients de séparer leur mission : CRTED vs CRDI. Nous voulons **souligner la pertinence que cette clientèle ait accès à un service spécialisé uniquement dédié aux personnes présentant un TED**. De plus, ce service devrait être sous la responsabilité d'un gestionnaire qui connaît bien cette clientèle et qui possède des qualifications reconnues dans le domaine. L'établissement doit s'assurer d'un leadership clinique solide, tant à l'intérieur des services qu'à l'extérieur auprès des partenaires et des collaborateurs.
- Qu'il y ait, dans chaque équipe, des intervenants dédiés et formés à des problématiques particulières. En effet, **les cheminements individuels sont fort différents d'une personne TED à une autre** et les services spécialisés doivent se coller à cette réalité. Ainsi, tout en favorisant la stabilité d'un intervenant significatif auprès de chaque usager, il est souhaitable que, dans l'équipe d'intervenants, certains d'entre eux développent une expertise spécialisée dans certains domaines d'intervention. Cela permettra, pour un épisode donné de services, d'offrir à l'intervenant responsable du dossier, le soutien d'un deuxième intervenant à l'apparition d'une problématique spécifique (sexualité, judiciarisation, abus de substance ou autre).
- Que les volets de services et de programmation soient **ajustés aux clientèles TED de tous les niveaux de fonctionnement**. **Plusieurs adultes sont orientés vers des services qui ne conviennent pas à leurs caractéristiques**, principalement les personnes présentant un syndrome d'Asperger (SA), **en raison d'un panier de services trop restreint** ou d'un mauvais diagnostic. Il est nécessaire de développer un continuum de soutien pour répondre aux besoins spécifiques des personnes présentant un TED et ainsi, **rendre disponible une gamme de services et ressources spécialisés** y correspondant. Nous devons poursuivre le développement de programmes spécifiques pour les adultes présentant un SA.

⁶ Guide de pratique. Les services d'adaptation et de réadaptation à la personne adulte-TED, FQCRDI-TED (2012), p. 24

- Que tous services spécialisés auprès de chaque usager **reposent sur la demande de la personne** ou de son représentant et un « projet personnel ».
- Que des partenariats solides soient développés avec les services dans la communauté. Comme les services se déploient selon une hiérarchie, il faut s'assurer que le service ciblé soit réellement disponible. Les responsabilités complémentaires avec ces partenaires (scolaires, **SEMO et autres partenaires du monde du travail**, santé, réseau de l'habitation, justice, transport, loisirs et services municipaux, organismes et services communautaires, etc.) doivent être précisées. Il est essentiel d'avoir un **partenariat fonctionnel autour de la personne présentant un TED** et de le promouvoir.
- Que soient mieux connues et développées les ressources communautaires ayant trait : 1) aux opportunités d'emploi et au soutien à l'emploi; 2) à la réduction de l'isolement social; 3) au soutien social et académique et aux opportunités d'apprentissage à l'école secondaire en vue de la transition vers le travail ou vers l'éducation aux adultes; 4) à la défense des droits pour les familles et les personnes présentant un TED et 5) aux services communautaires en santé mentale.

J'existe

En 2008, la Fédération québécoise de l'autisme, préoccupée par la situation des adultes autistes, venait tout juste de réaliser un sondage auprès des parents et des CRDITED quand elle a découvert le document *I Exist* de la *National Autism Society du Royaume-Uni*. Elle a donc décidé de le traduire et d'y ajouter ses propres données, constatations et revendications et de les diffuser.

Nous avons constaté que la plupart des adultes de niveau de développement moyen ou élevé ont ignoré longtemps qu'ils étaient autistes. Les troubles vécus dans l'enfance qui se sont poursuivis à l'âge adulte n'étaient pas identifiés, car le diagnostic d'autisme était mal connu. Conséquemment, ceux qui ont essayé de poursuivre des études postsecondaires ou d'entamer une carrière, un métier ou une vie active n'ont pas eu le soutien nécessaire pour y arriver. Pour les adultes plus touchés, en attente d'activités de jour valorisantes, ils sont confinés à la maison familiale avec souvent la présence d'un parent qui a du quitter son emploi.

Ce que nous avons constaté lors du sondage :

- Seulement 16 % des adultes profitaient d'un service de soutien à l'intégration communautaire;
- 60 % d'entre eux n'avaient pas accès à des activités socioprofessionnelles;
- 69 % des adultes habitaient encore chez leurs parents.

La majorité des adultes étaient satisfaits des services reçus, cependant parmi les commentaires on pouvait lire qu'ils ne recevaient pas assez de suivi, que le nombre d'heures de service était insuffisant, que les stages étaient beaucoup trop longs et ne visaient pas une intégration réelle en milieu de travail et qu'il y avait trop peu d'intervenants.

⁷ J'existe, Document traduit et adapté au contexte québécois par la Fédération québécoise de l'autisme, 2008

Les adultes autistes qui n'apparaissent sur aucune liste d'attente

« Les adultes rencontrés ayant un diagnostic de syndrome d'Asperger ou un TED sans déficience intellectuelle (DI) ne souhaitent pas être associés à la DI et aspirent à un soutien au moment opportun afin de maintenir leur participation sociale ».⁸

Les services socioprofessionnels pour les adultes autistes de 21 ans et plus doivent aussi s'adresser aux nombreuses personnes qui ne sont pas sur la liste d'attente d'un centre de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement parce qu'elles considèrent, avec raison, que les services qui sont présentement offerts par ce type d'établissement ne répondent pas à leurs besoins. Il faut se rappeler que pour beaucoup d'adultes autistes, la capacité à se tirer d'affaire dans la vie quotidienne n'est pas liée à leur quotient intellectuel. Plusieurs adultes ont un haut niveau de développement et une grande expertise dans leur domaine et les difficultés rencontrées au travail sont plutôt liées au manque de compétences sur le plan social ou personnel.

⁸ Bilan 2008-2011 et perspectives Un geste porteur d'avenir. Des services aux personnes présentant un trouble envahissant du développement, à leur famille et à leurs proches, décembre 2012

Transition école vie active (TEVA)

Si la planification de la transition école vie active était faite de façon plus efficiente, plusieurs personnes autistes ne seraient pas en attente de services socioprofessionnels. La démarche de planification TEVA peut débuter dès que l'élève admissible atteint l'âge de 14 ans. Elle pourra ainsi profiter également aux élèves autistes qui choisissent de quitter l'école avant 21 ans.

La démarche de la planification école vie active s'adresse aux élèves qui nécessitent une démarche d'accompagnement concertée et planifiée pour assurer un passage harmonieux à la vie active. Il ne faut pas non plus tenir pour acquis que toutes les personnes autistes doivent s'inscrire directement dans une démarche de TEVA. En effet, certaines ont le potentiel de faire des études postsecondaires.

Voici les constats⁹ du Protecteur du citoyen quant au TEVA :

- En principe, l'école doit être le milieu où cette transition à la vie active est planifiée en concertation avec toutes les personnes concernées, incluant celles présentant un TED. Les efforts visant l'atteinte des objectifs de la transition doivent ainsi débuter sans attendre la fin des études. La réalisation des objectifs doit progresser avec l'élève en faisant état de l'évolution de ses forces et de ses faiblesses pour pouvoir le diriger vers les options les plus susceptibles de l'amener à exprimer son plein potentiel. **Nos analyses indiquent que les résultats sont très variables selon les niveaux de collaboration établis sur le terrain en matière de réussite du passage à la vie active**, étape que nous approfondirons dans les pages qui suivent. Pourtant, l'engagement gouvernemental est clair : **toutes les clientèles vulnérables devraient pouvoir bénéficier de services de qualité adaptés à leurs besoins.**
- Également, les services visant l'intégration et la participation sociales **devraient être accessibles dès la fin du parcours scolaire**. Dans le **réseau de la santé et des services sociaux**, cette offre n'est généralement disponible qu'à partir de **l'âge de 21 ans**, même dans le cas où la personne termine sa scolarité à 16 ans. De plus, **cette offre de services peut être soumise à de longues listes d'attente**, être offerte à temps partiel ou faire l'objet de regroupements avec d'autres clientèles qui ne partagent pas les mêmes besoins. Le plus souvent, cette offre regroupe les clientèles en TED et en déficience intellectuelle (DI) peu importe les groupes d'âge (de 21 à 70 ans). Parfois, **elle inclut aussi d'autres types de clientèles vulnérables**. Il y a **beaucoup de critiques concernant de tels regroupements** de multiples clientèles,

⁹ Rapport spécial du Protecteur du citoyen, les services aux jeunes et aux adultes présentant un TED : de l'engagement gouvernemental à la réalité, 2012, p. 50

principalement en raison de la démotivation des personnes qui ont un potentiel plus grand. Le Protecteur du citoyen est d'avis que **les critiques sont justifiées** et estime qu'une précision des responsabilités devient nécessaire à cet égard dans le réseau de la santé et des services sociaux et auprès des autres partenaires interpellés par l'engagement gouvernemental.

Les constats du Vérificateur général du Québec

Dans son dernier rapport¹⁰, le Vérificateur général du Québec constate que l'accès aux services est difficile et que le délai pour obtenir des services spécialisés est souvent très long. Malgré le plan d'accès, un nombre élevé de personnes ne reçoivent pas les services dans le délai établi. De plus, le portrait de l'accès aux services n'est que partiel puisque seule la première intervention est prise en compte et elle ne répond souvent pas au besoin réel de la personne. Les demandes de services touchant le communautaire ou l'intégration au travail fait avant novembre 2010 ne sont pas incluses dans le portrait de l'accès aux services, conséquence : plusieurs personnes attendent des services depuis de nombreuses années. De plus, celles qui reçoivent des services, notamment les personnes de plus de 21 ans, ont besoin d'une intensité de services plus grande que celle dont elles bénéficient actuellement.

Selon le Vérificateur général du Québec, les personnes de plus de 21 ans reçoivent peu de services des CRDITED et lorsqu'elles en bénéficient, l'intensité varie d'une région à l'autre.

Le tableau suivant présente l'intensité des services spécialisés offerts par les CRDITED vérifiés selon l'âge de la clientèle. Elle comprend les heures de prestations effectuées en présence des usagers ou de leur famille par des employés membres du conseil multidisciplinaire de l'établissement.

**Tableau 6 Intensité annuelle moyenne des services par usager pour 2011-2012
(en heures)**

	Moins de 6 ans	De 6 à 21 ans	Plus de 21 ans	Moyenne
CRDITED du Bas-Saint-Laurent	165,9	28,3	100,6	83,6
CROM	173,8	86,6	128,7	119,9
CRDITED de la Montérégie-Est	117,5	39,8	38,4	48,6

Sources : CRDITED vérifiés.

¹⁰ Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2013-2014. Vérification de l'optimisation des ressources, Printemps 2013

Quelques ressources

Chaudière-Appalaches

Coup de pouce <http://www.couppouce.ca> fait de la réadaptation socioprofessionnelle avec les jeunes en difficultés. Ce sont en majorité de personnes handicapées et ça inclut les personnes autistes.

Centre d'intégration socioprofessionnelle « Ateliers du Lac » : services d'intégration professionnelle multi clientèle

Formaca www.formaca.ca entreprise d'économie sociale à but non lucratif dont la mission première est de favoriser l'intégration socioprofessionnelle de personnes ayant des limitations physiques ou intellectuelles, en leur offrant un emploi utile et rémunérateur.

Association des personnes handicapées de la Chaudière <http://www.aphchaudiere.org/clientele.php> offrent des activités pour les 21 ans et plus

Lanaudière

Les Jardins du méandre <http://jardinsdumeandre.org/> offrent des activités éducatives et de préparation à l'emploi pour diverses clientèles dont les personnes autistes.

ESSOR 2 <http://www.essor2.org/> principales activités : services spécialisés de main d'œuvre adaptée

Un projet pilote d'un an a été accepté pour soutenir Essor 2 dans l'ébauche d'une offre de service adapté aux personnes ayant un TSA.

Serlan inc <http://www.repertoirelanaudiere.gc.ca/organisme/serlan-inc-centre-de-travail-adapte> principales activités : entreprise de travail adapté, accrédité par *Emploi-Québec*, qui emploie majoritairement des personnes qui ont des limitations fonctionnelles

La région est actuellement en attente de confirmation pour les projets suivants :

Centre de jour Sud de la région

Centre de jour Nord de la région

Services accompagnement pour les adultes en collaboration avec les CSSS

Mauricie

Les Horizons ouverts <http://www.autismemauricie.com/page4.html> qui émanent d'Autisme Mauricie.

Abitibi-Témiscamingue

Rouyn-Noranda : Société de l'autisme et des autres troubles envahissants du développement de l'Abitibi-Témiscamingue

Principales activités : information, aide et support aux parents de personnes ayant un trouble envahissant du développement.

Activités de jour pour les adultes.

Ville-Marie : l'Actia : principales activités : soutien moral, accompagnement et activités de jour pour personnes handicapées ayant un handicap physique et/ou sensoriel et secteur autiste.

Montérégie

Au niveau des services de jour pour les 21 ans et plus, le parrainage civique de Vaudreuil a démarré un service de jour en avril 2013 en entente de service avec le CSSS. Par contre, présentement ils prennent les clients qui étaient au centre de jour du centre de réadaptation. Donc pas de nouvelles places. Ils vont ouvrir 3 places supplémentaires bientôt. Présentement, la clientèle est majoritairement DI, mais en fait il y a plusieurs TED non diagnostiqués, car la moyenne d'âge est de 45 ans.

En résumé il est très difficile d'avoir l'information sur le terrain de ce qui se fait pour le sociopro, les organismes sont peu enclins à donner des détails sur les ententes qu'ils ont signées ou celles qu'ils vont signer.

Granby : maison de répit Deragon, 1ère entente signée avec CRDITED pour 15 clients.

Beloil : AVRDI, signée entente avec le CSSS.

Vaudreuil entente avec le parrainage civique pour 14 clients

Ce qui est observé : la clientèle actuelle est celle plus lourdement handicapée qui était en CRDITED. Les nouveaux qui arrivent sont en liste d'attente.

Les programmes offerts :

L'insertion socioprofessionnelle (ISP)

Le service d'intégration socioprofessionnelle permet à l'adulte, qui éprouve des difficultés à trouver un emploi en raison, par exemple, d'un niveau de formation trop faible, d'un manque d'expérience professionnelle ou d'une inactivité prolongée, d'acquérir les compétences professionnelles requises pour faciliter son accès au marché du travail et s'y maintenir. Ce service, tout en proposant l'acquisition de l'employabilité et de compétences socioprofessionnelles, permet également à l'adulte d'obtenir une qualification reconnue en vue de l'exercice d'un métier non spécialisé ou semi-spécialisé.

Ou

L'insertion sociale (IS)

Basée sur le programme d'insertion sociale du ministère de l'Éducation des Loisirs et du Sport, la formation à l'intégration sociale a pour but de permettre à l'adulte qui éprouve des difficultés d'adaptation sur les plans psychique, intellectuel, social ou physique, l'accès à un cheminement personnel favorisant l'acquisition de compétences de base dans l'exercice de ses activités et rôles sociaux.

Québec

ÉquiTravail <http://www.equitravail.com/> favoriser l'intégration, la réintégration et le maintien sur le marché du travail.

Montréal

Action main-d'œuvre (SSMO) www.actionmaindoeuvre.ca service d'aide à l'emploi pour clientèle avec déficience intellectuelle ou TED. Programme à l'emploi ! pour personnes autistes.

Outaouais

Pour l'emploi :

La Relance a divers programmes en employabilité, centre de travail adapté, etc. (quelques personnes TED seulement) pas d'expertise en TED et services non adaptés pour la plupart.

Pour les services de jour (plusieurs centres de jour existent, mais ils sont tous construits-pensés pour la clientèle DI)

L'APICO (Gatineau) : un centre de jour DI-TED, un centre de jour spécifique aux TED (environ 10 places).

CADO - Centre d'artisanat en déficience intellectuelle de l'Outaouais (Gatineau), un centre de jour DI (accueille quelques personnes autistes).

La Lanterne (Masham), un centre de jour DI (accueille quelques personnes autistes).

Centre Jean Bosco (Maniwaki), un centre de jour DI (accueille quelques personnes autistes).

Atelier FSPN (Papineauville), un centre de jour DI (accueille quelques personnes autistes).

Conclusion

Depuis la sortie du Plan d'action national en TED, en 2003, la Fédération québécoise de l'autisme n'a pas cessé de réclamer des services pour les adultes autistes.

Que faut-il retenir

- Contrairement à la clientèle DI ou DP, la clientèle TSA n'a jamais bénéficié d'une offre complète et articulée de services spécialisés;
- La plupart des services auxquels les adultes autistes ont accès sont des services destinés à d'autres clientèles et ne répondent pas à leurs besoins spécifiques;
- Selon les données du MELS, le taux de prévalence pour les TSA double aux quatre ans ce qui aura très certainement une incidence sur les services socioprofessionnels;
- À l'intérieur du trouble du spectre de l'autisme, on retrouve une grande diversité de profils dont il faut tenir compte dans l'offre de services les concernant;
- Les adultes autistes ne fréquentent pas nécessairement l'école jusqu'à 21 ans;
- Plusieurs adultes autistes ne sont pas inscrits sur les listes d'attente des CRDI-TED et des CSSS parce qu'ils jugent qu'ils n'y retrouveront pas de services répondant à leurs besoins. Ils ont cependant besoin d'aide à l'emploi.

Ce qu'il faut prévoir selon les profils

- Une évaluation des besoins, des aptitudes et des intérêts de chaque adulte sur le plan socioprofessionnel, pendant le parcours scolaire (secondaire) quand c'est possible;
- Un soutien dans la recherche de services qui répondront le mieux aux attentes de la personne;
- Une gamme de services socioprofessionnels pouvant répondre aux besoins des adultes autistes de tous profils;
- Une coordination et un suivi individualisé en continu par un intervenant significatif (plan d'intervention et plan de services individualisé au besoin incluant l'intersectoriel);

- Un soutien à la poursuite des études au-delà de 21 ans à l'éducation aux adultes ou vers un parcours d'études postsecondaires, lorsque possible et souhaité;
- Des activités de jour valorisantes;
- Un soutien dans la recherche et le maintien à l'emploi.

Parcours socioprofessionnel en TSA

Coordination et suivi en continu (CSSS et/ou organisme communautaire en TSA) avec soutien du CRDI en 2^e ligne

